

Septembre 2018

Cette publication s'adresse à nos partenaires institutionnels, socio-économiques de la région Grand Est et donne des actualités de la Direccte sur ses différents champs d'intervention.

CONCURRENCE - COMPETITIVITE

La loi PACTE réduit la période des soldes pour améliorer leur résultat.

Une durée de soldes réduite mais avec une visibilité accrue aux bénéficiaires des commerçants...

Depuis le mardi 25 septembre 2018, l'Assemblée nationale examine en séance publique le projet de loi PACTE, plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises.

L'article 8 relatif à la durée des soldes a été adopté à l'Assemblée nationale. Les périodes de soldes seront réduites de 6 à 4 semaines et leurs modalités de fixation seront modifiées afin de concentrer les réductions de prix sur un temps plus court et ainsi de renforcer leur impact.



Faux sites administratifs, attention aux arnaques !

De faux sites administratifs proposent d'effectuer, moyennant rémunération, certaines démarches administratives courantes en lieu et place des usagers. Renseignez-vous auprès des sites officiels de l'administration avant de passer une commande.

La plupart des démarches administratives sont gratuites, pourtant de nombreux sites les font payer de manière frauduleuse (demandes de permis de conduire, de carte grise, d'extrait d'acte de naissance...).

La DGCCRF évalue à 1 million le nombre de personnes abusées chaque année par ces arnaques en ligne, ce qui correspond à 150 millions d'euros facturés indûment.

L'utilisateur doit donc être attentif s'il est amené à payer un document. Quelques réflexes sont à acquérir afin ne pas se faire abuser par ces faux sites administratifs.

Pour éviter toute confusion, vérifier l'adresse Internet (URL) du site.

Les URL de l'administration française se terminent invariablement par «.gouv.fr» ou «.fr» et jamais par «.gouv.org» ou «.gouv.com».

Obligations réglementaires sur les foires et salons

Vous êtes professionnel et vous proposez vos produits ou services aux consommateurs dans les foires et salons.

Des obligations réglementaires concernant l'affichage des prix, l'information du consommateur et les bonnes pratiques d'hygiène qui s'appliquent à votre activité :



Quel prix dois-je indiquer ?

Droit de rétractation, que dois-je afficher ?

Je propose des réductions de prix.

Je vends des articles au poids que je pèse devant le client.

Je vends des articles préemballés.

... consultez vos obligations.

DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Le crédit d'impôt apprentissage

Apprentissage : jusqu'à 2 200€ de crédit d'impôt ! Vous pouvez peut-être en profiter.

Afin de favoriser l'embauche de salariés apprentis, il existe un dispositif permettant aux entreprises qui concluent des contrats d'apprentissage de bénéficier d'un crédit d'impôt.

- Quelles entreprises peuvent bénéficier du crédit d'impôt apprentissage ?
- Quels apprentis devez-vous recruter pour être éligible ?
- Comment le demander ?



Le compte personnel de formation dans le Grand Est à fin 2017

Le compte personnel de formation (CPF), créé par la loi du 05 mars 2014 pour une entrée en vigueur au 1er janvier 2015, a connu, après un démarrage difficile, un relatif succès imputable à la volonté politique de renforcer l'accès aux qualifications des demandeurs d'emploi et au déploiement du plan 500 000 formations en 2016 par Pôle emploi. En 2017, quasiment autant de salariés que de personnes en recherche d'emploi mobilisent leur CPF. 1 282 000 dossiers sont acceptés en France et 93 263 dans le Grand Est, soit 7 % des dossiers nationaux. A titre de comparaison, le Grand Est regroupe 5 % des stagiaires de la formation professionnelle continue fin 2017.

Main d'oeuvre étrangère - Fiches d'information

Vous êtes employeurs, salariés étrangers et vous avez besoin d'une autorisation de travail. Les services de main d'oeuvre étrangère, présents au sein des 10 unités départementales de la Direccte Grand Est traitent, au regard notamment de la législation du travail, de l'ensemble des situations nécessitant la délivrance d'une autorisation de travail aux ressortissants étrangers amenés à exercer sur le territoire national une activité salariée ou assimilée.



Afin de faciliter vos demandes d'autorisation de travail, vous retrouvez **les informations nécessaires** à vos démarches.

Semaine de l'égalité professionnelle femmes-hommes du 1er au 07 octobre 2018

L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes bénéficie aux salariés, aux entreprises et à la société toute entière. C'est un principe structurant de l'action gouvernementale.

Un certain nombre d'évolutions du cadre juridique et d'actions en faveur de l'égalité professionnelle sont mises en place pour lutter contre les stéréotypes professionnels et améliorer l'accès des femmes au marché du travail.

La progression des femmes dans le milieu professionnel requiert une interaction vertueuse entre une diversité d'actrices et d'acteurs : pouvoirs publics, employeurs, partenaires sociaux, associations, familles.

La loi pour la Liberté de choisir son avenir professionnel promulguée le 05 septembre comprend notamment des mesures sur l'égalité femmes-hommes ; consultez-les.

Dialogue social : le Ministère du travail encourage les formations communes entre salariés et employeurs

Comment favoriser le développement des compétences et des acteurs du dialogue social, professionnaliser les acteurs de la négociation collective, faciliter la négociation au sein des entreprises et développer la culture du dialogue social ? Pour y contribuer, la loi du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels a mis en place le dispositif des formations communes au dialogue social, destiné aux salariés et aux employeurs, ou à leurs représentants.

L'Institut National du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (INTEFP) a élaboré en collaboration avec la DGT, le cahier des charges général des formations communes destiné aux organismes de formation qui souhaitent développer des modules en matière de dialogue social.

Les organismes de formation ou les entreprises souhaitant mettre en place des formations communes et être référencés peuvent se rapprocher de l'INTEFP qui a développé un **site internet dédié**.



1er salon vosgien du handicap en entreprise.

Ce salon invite les employeurs publics et privés à découvrir une offre de services adaptée, connaître les aides et mesures en vigueur, échanger avec des professionnels afin de favoriser l'accès et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

Chef d'entreprise, DRH, Directeur Général, Directeur administratif et financier, manager, Référent Handicap, correspondant RSE et Diversité etc... plus de 30 experts réunis pour vous informer et vous accompagner.



« Le handicap : une valeur ajoutée pour votre réussite ! »

Mardi 16 octobre 2018 de 13h30 à 17h30 / Espace Cours à Epinal.

Enquête de besoin en matière de dialogue social dans les entreprises de l'Aube.

Directement issu de l'ordonnance du 22 septembre 2017, l'Observatoire départemental d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation a vocation à apporter son expertise dans le champ des relations professionnelles et du dialogue social aux entreprises de son ressort. Il peut être également mobilisé par une organisation syndicale ou patronale à l'occasion de difficultés rencontrées lors d'une négociation et peut contribuer à les résoudre.

L'observatoire n'est pas une instance de médiation ou d'arbitrage. Le but est également de fournir des études statistiques sur le dialogue social dans le département et de le promouvoir dans les entreprises.

L'Observatoire de l'Aube lance un questionnaire en ligne à destination des entreprises et des salariés.

Il permettra de connaître les besoins en matière de dialogue social et de faire remonter les bonnes pratiques déjà en place. L'objectif est de créer un réseau d'entraide.

Salon vosgien de l'alternance

Le 3^{ème} salon vosgien visant à partager les offres d'apprentissage se déroulera du **20 septembre au 24 octobre 2018**. Pôle emploi Vosges organise, pour la rentrée, un salon en ligne de l'alternance sur l'ensemble de son territoire.

Un contrat en alternance vous permettra d'acquérir une véritable expérience professionnelle tout en vous formant. Dès le 20 septembre, participer au salon en ligne et accédez en quelques clics à de nombreuses opportunités d'emploi (60 offres proposées à ce jour).

6, rue Gustave A. Hirn - 67085 STRASBOURG CEDEX

<http://grand-est.direccte.gov.fr>

Pour vous abonner ou désabonner :
acal.communication@direccte.gov.fr